



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 19 JUILLET 2022 A 19H30**

Etaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GIRARD Jean-Yves, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde

Pouvoirs : DELACOURT Marc donne pouvoir à VERDENET Clotilde, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à FRANCOIS Christine, GRUFFAT Henri donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, HERVIS Jean-Pierre donne pouvoir à GARCIA Nathalie, TONDU Mathieu donne pouvoir à BOURGEOIS Rose

Etaient absents : FLACEAU Chloé, JULLIEN Valérie

Public : trois personnes présentes

SECRETAIRE DE SEANCE :

GIRARD Jean-Yves est désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 14 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire indique par ailleurs que 5 pouvoirs sont en sa possession : celui de DELACOURT /Marc, GAROUTTE Agnès, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, TONDU Mathieu,

Mme la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h30).

Mme la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

1) Approbation du compte-rendu du 20 juin 2022 :

Madame la Maire demande s'il y a des remarques des conseillers à apporter sur ce compte-rendu.

- Question de Jean-Yves GIRARD : nous avons posé des questions sur le budget du mini camps, nous devions avoir des réponses.
- Réponse de mme la Maire : les réponses ont été préparées mais c'est un oubli de ne pas les avoir envoyées, ce sera rectifié rapidement.
- Question de Jean-Yves GIRARD : le loyer pour l'antenne free est-il de 9000€ ?
- Réponse de Raphael PAYRE : 9000€ pour l'antenne multi opérateurs ; celle du stade est à 8000€ par an.
- Question de Jean-Yves GIRARD : et concernant le portail ?
- Réponse de mme la Maire : le portail a été changé mais nous sommes déçus il n'est pas de bonne qualité
- Réponse de Bruno LARIVE : free nous a précisé que la négociation avait été faite dans ce sens ; le contrat ne spécifiait pas le prix du portail, pas de cahier des charges établis,

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20/06/2022 est adopté à 9 voix pour et 5 abstentions.

Arrivée de FAVREAU Julien à 19h43.

2) Sécurisation de la RD 1084

Monsieur PISTIL Raymond procède à la présentation de la délibération.

Il explique que le but est d'augmenter fortement la sécurité et de permettre une amélioration de la circulation automobile.

Plusieurs actions vont être mises en place :

- mise en place de feux tricolores « intelligents » micro réglés ; si la vitesse est inférieure à 30 km/h le feu passe au vert. Priorité donnée aux piétons avec feu rouge pour les véhicules.

Arrivée de QUEIREL Elodie à 19h48.

- surface de l'abris vélo doublée
- mise en place de panneaux lumineux « attention école »
- mise en place de marquages au sol « 30 km/h »
- réfection de la peinture des passages piétons
- mise en place de figurines enfants sur les passages piétons pour indiquer l'école

Le coût global sera d'environ 45 000€ HT. Des demandes de subventions ont été faites au département (30 % du projet) et à la CCMP (50 % du reste à charge de la commune).

- Question de GIRARD Jean-Yves : les feux restent-ils tels qu'ils sont ?
- Réponse de PAYRE Raphael : oui, avec rajout de feux à la sortie mairie et école
- Question de MENUT Brigitte : est ce que les feux fonctionneront 24h/24h ?
- Réponse de PAYRE Raphael : oui
- Question de NEDIALKOVA Krassi : nous nous étions renseignés pendant notre mandat et ce n'était pas quelque chose de légal
- Réponse de FAURE Sébastien : le radar n'a pas le droit d'enregistrer la vitesse ; des termes juridiques ont été modifiés pour que cela devienne légal.
- Question de GIRARD Jean-Yves : le précédent mandat était favorable aux plateaux piétonniers ; il est dommage de ne pas en mettre
- Réponse de mme la Maire : il y a déjà eu un dos d'âne créé, puis démonté suite à la pression d'un collectif de riverains. Des aménagements sont prévus par la CCMP.
- Remarque de NEDIALKOVA Krassi : pour améliorer la sécurité, les prises de radars mobiles sont de plus en plus présentes.

- Remarque de LARIVE Bruno : pour la vitesse à l'entrée du village nous n'avons pas de solution pérenne ; il faudrait peut-être limiter à 30 km/h sur l'ensemble de la commune.
- Remarque de mme la Maire : nous avons un projet conjoint avec l'école et Elodie QUEIREL et la CCMP (projet MOBY)
- Explications du projet MOBY par QUEIREL Elodie :
 - le but de ce projet est de sensibiliser sur la sécurité routière
 - Neyron s'est portée volontaire au projet
 - des ateliers sont faits dans les classes
 - d'autres actions sont à venir

La sécurisation de la RD 1084 est adoptée à 11 voix pour et 5 abstentions

3) Adhésion Energie Citoyenne

Monsieur LARIVE Bruno procède à la présentation de la délibération.

Bruno LARIVE propose d'adhérer à l'association Energies Citoyennes Dombes Saône Côtière.

Il explique qu'il a reçu l'association il y a quelques semaines. Elle propose une réunion publique le 16/09/2022 pour se présenter et susciter des adhésions chez les habitants.

Les villes de Tramoyes, Saint Maurice de Beynost, Saint André de Corcy sont déjà impliquées dans l'association.

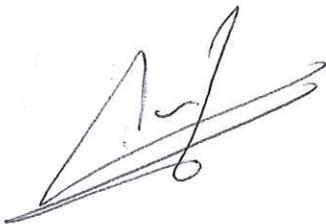
- Question de M. Raphael PAYRE : est ce qu'ils proposent aussi une étude sur le parc privé ?
- Réponse de M. Bruno LARIVE : non que les bâtiments publics.

L'adhésion à l'Energie Citoyenne est adoptée à 15 voix pour et 1 abstention

Prochain Conseil municipal le 07/09/2022
Séance levée à 20h40.

Fait à NEYRON le 08/08/2022

Le secrétaire, Jean-Yves GIRARD



La Maire, Christine FRANÇOIS.



